



Pension alimentaire pour deuxième formation

Par Engelbert

Bonjour,

je vis en Allemagne, je suis divorcé en France et je paie une pension alimentaire pour mon fils, 21 ans, qui vit avec sa mère en France. Il a complété son BTS en tant que technicien. Maintenant, il veut étudier l'histoire à l'université. Ses notes précédentes en histoire ont toujours été insatisfaisantes. Dois-je lui financer cette deuxième formation ou puis-je demander l'arrêt de la pension alimentaire?

Merci pour une réponse.